



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RB/CS

P.V. AEDCI 02

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2013

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
- sur le Conseil Affaires étrangères (CAE) du 16 décembre 2013, et
- sur le Conseil Affaires générales (CAG) du 17 décembre 2013 (préparation du
Conseil européen du 19 et 20 décembre 2013)

*

Présents : M. Marc Angel, M. Gilles Baum (remplaçant Mme Lydie Polfer), M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Luc Frieden, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché (remplaçant M. Claude Adam), M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Lydie Polfer

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

**Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
- sur le Conseil Affaires étrangères (CAE) du 16 décembre 2013, et
- sur le Conseil Affaires générales (CAG) du 17 décembre 2013
(préparation du Conseil européen du 19 et 20 décembre 2013)**

Conseil des Affaires étrangères (CAE) du 16 décembre 2013

M. le Ministre informe sur deux sujets qui ont été abordés au Conseil des Affaires étrangères du 16 décembre 2013 :

- les relations avec la Russie et l'Ukraine,
- la crise syrienne.

Les relations avec la Russie et l'Ukraine

Tandis qu'en 2005, les relations entre le Luxembourg et la Russie ont donné lieu à un certain optimisme se traduisant par des visites officielles et la négociation d'accords dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, la situation se présente différemment aujourd'hui. Dans certains domaines, la Russie joue un rôle constructif, p. ex. lorsqu'il s'agit de l'Iran, de l'Afghanistan ou encore de la participation au quartet dans les négociations au Moyen-Orient. Or, dès qu'il s'agit des relations avec des pays de l'ancienne Union soviétique, la nervosité est grande. Ainsi, la Russie craint des conséquences désavantageuses pour sa propre économie si l'Ukraine signe un accord d'association avec l'Union européenne. Les biens européens circuleraient à bon marché en Ukraine et auraient ainsi un accès au marché russe. L'Ukraine est divisée entre l'influence russe et le rapprochement européen. Le Président ukrainien a renoncé à la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne et vient de signer une série d'accords avec la Russie. Or, tenant compte que la Russie est également partenaire stratégique de l'Union européenne, M. le Ministre est d'avis qu'il devrait être possible de sortir de cette impasse.

Une prochaine occasion pour discuter sur les relations bilatérales sera le sommet entre l'Union européenne et la Russie le 27 janvier 2014 à Bruxelles. Quant à l'Ukraine, un changement de position du Président n'est pas en vue. L'Ukraine est confrontée à une très mauvaise situation financière ce qui augmente sa dépendance de la Russie. Les élections présidentielles auront lieu en principe en janvier 2015.

Discussion

Un membre du groupe politique CSV ajoute les explications suivantes. La Russie a réagi de façon très sensible à l'écroulement de l'Union soviétique et la perte de son influence parmi ses anciens partenaires, dont notamment les trois pays baltes. En janvier 1998, le Président Elzine avait encore exprimé des menaces au sujet de l'élargissement de l'OTAN. L'Ukraine joue un grand rôle et des fautes ont été commises dans le passé. Il ne sera pas possible de créer une structure de sécurité européenne sans impliquer la Russie. L'économie de l'Ukraine est par ailleurs étroitement liée à celle de la Russie. Il faut donc activer les relations avec la Russie pour jouer un rôle d'intermédiaire. Les Ministres des Affaires étrangères européens doivent observer une certaine retenue de leurs propos et s'abstenir à agir individuellement. L'Union européenne serait bien conseillée de garder une équidistance entre l'Ukraine et la Russie, l'accord d'association avec l'Ukraine ne se faisant pas en ignorant les intérêts économiques de la Russie.

Le représentant de la sensibilité politique ADR s'enquiert sur les intérêts luxembourgeois vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine. M. le Ministre répond qu'il s'agit d'éviter une situation de conflit entre la Russie et l'Union européenne. Le Luxembourg entretient de bonnes relations aussi bien avec l'Ukraine qu'avec la Russie. Un défi sera de faire savoir à la Russie d'une manière non-agressive que sa voie actuelle n'est pas la bonne.

Il ressort de la discussion que l'opposition ukrainienne n'est pas homogène. Il y a lieu de différencier entre les forces démocratiques autour du parti de Wladimir Klitschko d'une part, et des partis fortement nationalistes, de l'autre. Ioulia Timochenko n'a plus le même support parmi les pays européens qu'il y a quelques années.

La crise syrienne

Après l'accord sur les armes chimiques, un but sera le vote, au sein de l'ONU, d'une résolution sur les aspects humanitaires en Syrie. Or, la Russie est réticente, voulant éviter à tout prix une référence au chapitre 7 qui par ailleurs n'est pas prévue en ce contexte.

La tenue de la conférence Genève II le 22 janvier 2014 n'est pas évidente, la question de savoir qui représentera l'opposition syrienne n'étant pas encore résolue.

Discussion

Répondant à une question sur l'accueil de réfugiés syriens au Luxembourg, M. le Ministre fait savoir que des représentants luxembourgeois se rendront fin janvier 2014 ensemble avec des représentants des Pays-Bas en Jordanie pour clarifier les questions encore ouvertes. Lors de la récente visite dans un camp près de la frontière syrienne en Turquie il a remarqué la présence d'un très grand nombre d'enfants victimes de la guerre, mais aussi d'un grand espoir à un meilleur avenir.

En ce qui concerne la conférence Genève II, l'Union européenne soutient fortement l'initiative du représentant spécial de l'ONU et fait tout pour que cette conférence puisse avoir lieu.

La République centrafricaine et le Mali

Sont encore abordés au cours de la discussion les conflits en République centrafricaine et au Mali.

M. le Ministre éprouve un grand respect vis-à-vis de la France qui a choisi d'agir en République centrafricaine. Des organisations humanitaires avaient informé les Nations Unies sur des atrocités, viols, situations anarchistes et le non-respect de l'Etat de droit. La France a demandé à ce que d'autres pays contribuent au financement de l'intervention. Certains pays comme l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne sont plus ou moins prêts à aider. Il sera à voir ce que sera possible au niveau des Nations Unies, p. ex. en ce qui concerne l'envoi de troupes africaines.

En ce qui concerne le Mali, le Luxembourg participe à la mission de formation de l'Union européenne. A l'exception de la guerre de Corée, le Luxembourg n'a jamais déployé des militaires dans des zones de combat pour y intervenir activement. Les militaires luxembourgeois sont formés pour des tâches spécifiques, dont p. ex. le déminage.

Conseil Affaires générales (CAG) du 17 décembre 2013

M. le Ministre informe que le Vice-Président de la Commission européenne Maros Sefkovic a proposé un texte qui ne contient aucune référence à des négociations avec des pays tiers et notamment la Suisse en ce qui concerne l'élargissement du champ d'application de l'échange automatique d'informations sur la fiscalité de l'épargne à des secteurs comme p. ex. les assurances, alors que le Conseil ECOFIN avait retenu que de telles négociations devraient s'entamer avant de procéder à l'élargissement du champ d'application de l'échange automatique d'informations en l'Union européenne. Ce revirement n'est pas acceptable pour le Luxembourg qui tient à ce que les engagements pris par le Conseil européen en mai 2013 soient respectés. Il était prévu que les négociations aient lieu avant la fin de l'année 2013. Or, la Suisse n'a pas encore reçu de mandat de négociation par les Cantons. Il est pourtant possible que des négociations peuvent s'entamer avant mars 2014. Le Luxembourg proposera donc un texte au Conseil européen qui permet de retarder la

décision jusqu'au Conseil de mars 2014. Ceci ne changera rien à la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations sur la fiscalité de l'épargne dans le secteur bancaire qui est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.

Discussion

La discussion porte notamment sur le fait que la presse internationale a profité de l'occasion pour dresser une fois de plus l'image de Luxembourg comme étant un paradis fiscal. Il sera de plus en plus difficile de redresser cette image. D'un autre côté, il devient de plus en plus évident qu'en Union européenne, les intérêts des grands Etats membres prédominent.

Un représentant du groupe politique CSV se félicite du fait que la position du nouveau gouvernement reste inchangée. Procéder à l'extension de l'échange automatique d'informations à d'autres produits sans que la Suisse y participe impliquerait un grand risque de délocalisation. D'un autre côté, une bonne réputation de la place financière luxembourgeoise est importante pour attirer de nouvelles activités. Il faut donc poursuivre le chemin vers l'échange automatique d'informations qui devient un standard international. Le Luxembourg étant un pays de petite taille, chaque réussite économique suscite des critiques, qu'il s'agisse du secteur bancaire, du secteur des satellites, du commerce électronique ou encore du logement de sièges de grandes entreprises.

Le représentant de la sensibilité politique ADR critique que la Commission européenne dépasse de loin son rôle de gardien des traités. Il serait de mise de répondre en tant qu'Etat souverain et de ne pas relâcher.

Un autre représentant du groupe politique CSV répond que le Luxembourg est mieux positionné aujourd'hui qu'il y a vingt ans, à l'époque où le secteur bancaire disposait d'un très fort lobby. La mauvaise image du Luxembourg aurait son origine dans le fait que la place financière s'est adaptée trop lentement aux standards internationaux. Il faudrait aussi prendre en compte les arguments des autres Etats membres, notamment en ce qui concerne la concurrence fiscale qui pourtant ne se limite pas au Luxembourg, d'autres Etats membres disposant d'instruments qui ne sont plus adaptés à la situation actuelle. L'orateur souligne que le rapport Werner mentionnait déjà le lien entre l'union monétaire et l'harmonisation de la politique fiscale et budgétaire des Etats membres. Le traité de Maastricht prévoyait non seulement une union monétaire mais aussi une union économique. Par ailleurs, la coordination des instruments économiques a été fixée unanimement par le Conseil en novembre 1997. Jusqu'ici, les mesures d'harmonisation ont eu sans exception des répercussions positives pour le Luxembourg.

Le Ministre des Affaires étrangères ajoute que le 13 mars 2009, aussi bien le Luxembourg que la Suisse se sont déclarés d'accord d'appliquer les lignes directrices de l'OCDE et qu'un accord sur l'élargissement du champ d'application de l'échange automatique d'informations sera peut-être possible. Il fait observer que l'agressivité des grands Etats membres vis-à-vis des autres s'accroît.

Luxembourg, le 31 décembre 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel